

**ARRÊTÉ n°CAB-2023-16  
portant attribution de la médaille de la jeunesse,  
des sports et de l'engagement associatif - échelon bronze  
(contingent régional Grand Est)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

- Vu le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu le décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n°69-462 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- Vu le décret n°2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports et notamment de son article 1<sup>er</sup> portant déconcentration des décisions d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant composition de la commission régionale d'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ;
- Considérant l'avis de la Commission Régionale de la Médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif du 04 juillet 2023, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023,

Sur proposition de M. le Directeur de Cabinet,

### **Arrête**

#### **Article 1er:**

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, dans le cadre du contingent régional Grand Est, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Julien CONGRE  
Vice-président et trésorier-adjoint d'un club de football  
Bas-Rhin (67)

Monsieur Jean-Paul DEPRET  
Membre d'un comité interdépartemental et membre du comité directeur  
de la fédération française des sports populaires  
Moselle (57)

Monsieur Daniel FIEUX  
Juge officiel régional Lancers, juge officiel fédéral Sauts  
Membre du comité directeur de la ligue d'athlétisme régionale  
Bas-Rhin (67)

Monsieur Christophe GEORG  
Secrétaire d'une amicale d'éducateurs de football  
Délégué régional de ligue  
Membre du comité directeur de la ligue régionale  
Bas-Rhin (67)

Monsieur Christian HOPP  
Porte-drapeau, membre d'associations patriotiques  
Bas-Rhin (67)

Madame Béatrice HUNTER  
Trésorière d'un comité départemental de bowling  
Membre du bureau exécutif d'un club de bowling  
Coordinatrice Lutte contre les violences  
Vosges (88)

Monsieur Laurent RIEFFEL  
Président d'une commission départementale d'orientation subaquatique  
Président de la commission régionale d'orientation subaquatique  
Secrétaire général d'un club de plongée aquatique  
Bas-Rhin (67)

Monsieur Marcel USSELMANN  
Président d'un club d'athlétisme  
Juge officiel hors stade, mesureur et juge-arbitre  
Chronométrateur piste et tous terrains officiel régional  
Bas-Rhin (67)

**Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg pendant un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

**Article 3 :**

Le directeur de cabinet de la préfète de la région Grand Est, préfète du Bas-Rhin, et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 06 juillet 2023

SIGNÉ :

La Préfète,

Josiane CHEVALIER